

## Domaine Santé

## Filière Sage-femme

## Périnatalité 1

## 1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.3014.F.14

Degré d'études :  Bachelor  Master

Année académique : 2019-2020

Année d'études :  1<sup>ère</sup>  2<sup>ème</sup>  3<sup>ème</sup> Crédits ECTS : 8

Type :  Module obligatoire  Module optionnel obligatoire  Module optionnel  
 Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

Catégorie :  Module principal Core course  Module lié au module principal Related course  Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau :  Module de base  Module d'approfondissement  Module avancé

Organisation temporelle :  Module sur 1 semestre  Module sur 2 semestres  Semestre d'automne  Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :  Français  Allemand  Anglais

Temps de cours : 60% Temps de travail personnel encadré : 20% Temps de travail personnel individuel : 20%

## 2. Prérequis

Avoir validé au moins deux des quatre modules ci-dessous :

Naissance et parentalité 3 - De la grossesse à l'accouchement en situation complexe 1 - Femmes et santé en gynécologie - De la grossesse à l'accouchement situation complexe 2

Avoir suivi les modules  Pas de prérequis  Autres :

Avoir validé tous les stages précédents avec une tolérance d'un maximum de 12 semaines de stage non réalisées.

## 3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

**Rôles majeurs exercés** (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert  Rôle de manager  Rôle d'apprenant et de formateur  
 Rôle de communicateur  Rôle de promoteur de la santé  Rôle de professionnel  
 Rôle de collaborateur

**Compétences principales visées** (Référence : Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES [Rapport final]*)

## Toutes les compétences

**Domaines de formation** (Référence : HES-SO. (2012). *Plan d'études cadre Bachelor 2012, filière de formation Sage-femme*)

Interventions professionnelles – D1  Problèmes sociaux et sanitaires, réponses institutionnelles – D4  Technologies et leurs fondements scientifiques – D6  
 Professions, institutions et organisations – D2  Sciences de la santé – D5  Projet de formation et projet – D7 professionnel  
 Individus, cultures et sociétés – D3

## Objectifs généraux du module

- Intégrer les connaissances de santé mentale et faire des liens avec les situations cliniques rencontrées dans le domaine de la santé et de la périnatalité.
- Prendre en charge une situation d'urgence de manière optimale en tenant compte des limites de sa profession et en faisant appel de manière efficiente à des partenaires
- Savoir évaluer une situation clinique dans toutes ces dimensions afin de pouvoir proposer une prise en charge au plus près des besoins de la femme, du BB et du couple. Initier la /les réponses à l'urgence et proposer/réaliser sous délégation les gestes d'urgences.
- Prendre en charge une plainte de patiente sur la base de l'entretien selon Calgary Cambridge et le PQRSTUIV.
- Réaliser l'examen clinique général/ par système selon le cadre défini.
- Poser des diagnostics, ou proposer des hypothèses diagnostiques argumentées par les résultats de l'anamnèse et de l'examen clinique.

Haute école de santé  
Genève

- Enoncer un degré d'urgence et une proposition de prise en charge immédiate
- Réaliser une transmission optimale avec ISBAR.
- Connaître les grandes familles de médicaments en santé mentale, automédications ainsi que leurs indications et contre-indications médicales.
- Connaître les principes du droit de prescription de la sage-femme, les droits et devoirs inhérents selon le cadre légal cantonal.
- Savoir rédiger une prescription
- Démontrer la capacité de raisonnement et de jugement clinique dans les situations complexes tant physiologiques que pathologiques.
- Prendre une posture réflexive concernant sa pratique professionnelle en regard des critères de sécurité et de qualité des soins.
- Consultations spécialisées et consultation de grossesse
- Alimentation femme enceinte, obésité et représentations
- Connaître et s'entraîner à l'entretien psychoéducatif

#### 4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

##### Contenus

- Cours santé mentale, pharmacologie, urgences, appréhension et gestion de l'erreur
- Ateliers siège, urgences
- Examens cliniques par symptômes et systèmes
- Pratique simulée Beth
- Pratiques simulées en interprofessionnalité avec les ambulanciers
- Pratique simulée : entretien psycho-éducatif

##### Formes d'enseignement et d'apprentissage

1. Cours magistraux
2. Ateliers d'apprentissage de l'examen clinique, quizz
3. Pratiques simulées
4. Etudes de cas
5. Présentation orale et argumentation de situations complexes mind map et arbres décisionnels

##### Exigences de fréquentation

**80% de taux de présence est requis sur l'ensemble du module, avec un 20% d'absence toléré sur le nombre d'heures total de cours en présentiel.**

Attention : Les types de cours désignés ci-dessous sont obligatoires :

**Pratiques Simulées – Ateliers pratique clinique - Pratique réflexive - Accompagnement corporel – Relations professionnelles.**

**Les absences à ces types de cours doivent être dûment certifiées (certificat médical) ou justifiées par des causes majeures évaluées par la responsable de module ; ces absences doivent faire l'objet d'une information préalable (e-mail) à la référente du module. Un travail personnel complémentaire sera alors exigé, les consignes seront précisées par la référente du module. La date de reddition du travail complémentaire ainsi que sa qualité devront être conformes aux consignes de la responsable du module. En cas de non-respect des consignes, l'étudiant-e obtiendra la note F et devra répéter le module.**

Si les absences cumulées aux cours obligatoires et aux cours non désignés comme tels en présentiel dépassent 20 % du temps de présentiel total du module, le module ne peut être validé : l'étudiant obtient dès lors la note F et le module doit être répété.

#### 5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Un examen écrit (QCM) avec le système EVA Exam et questions à développement.
- B. La réalisation d'un examen clinique sur la base d'une situation selon la grille de validation.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante pour chaque examen (A et B).

##### Notes minimales

La note minimale exigée pour l'examen A est de 4/6.

La note minimale exigée pour l'examen B est de 4/6.

Chaque examen, A et B, compte pour 50% de la note finale.

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes A et B obtenues (voir pondération ci-dessus). Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A) et (B) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

## 6. Modalités de remédiation et de répétition

### Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module  Pas de remédiation

La remédiation :

- Si l'examen écrit (A) est insuffisant, un nouvel examen écrit sera demandé.
- Si l'examen clinique (B) est insuffisant, un nouvel examen clinique sera demandé.

Les modalités de remédiations seront précisées par la responsable de module au plus vite après l'annonce de la note finale. La période de remédiation sera définie dès que possible par la responsable de module.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

### Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

## 7. Bibliographie principale

- Distribuée en cours et sur moodle.

## 8. Responsable du module et enseignants

**Responsable** : Christiane SUTTER

**Enseignants** : A. Gonzalez Gomez, A. Delouane Abinal, S. Turan, V. Zwick, Dr Paus, S. Racine, D. Aubert Burri, M. Roulet, M. Volery, Dr Farin, V. Delplanques, S. Fabbì, C. Razurel, S. Galley, C. Gaignot, C. Sutter.

